

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/088

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 05 JUILLET 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 29 : SPECTACLE DE NOËL POUR LES SCOLAIRES

Le conseil municipal,

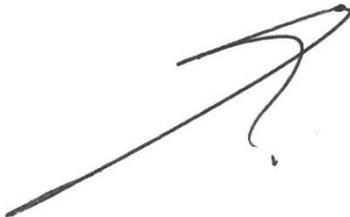
Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide d'offrir aux écoliers de Sarralbe le 8 et 9 décembre 2022 :
 - * un spectacle intitulé « Jack » Théâtre, musique et dessins manipulés en direct, présenté par la compagnie « Changer d'Air » au centre culturel de Sarralbe,
- prend en charge le financement de :
 - * cinq représentations de ce spectacle d'une durée de 55 minutes chacune pour un montant total de 2 150 € TTC,
- prend en charge tous les frais annexes liés à l'organisation de ces manifestations,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 11 juillet 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 11 juillet 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

